



ÉCONOMIE ET INDUSTRIE

Territoire d'industrie

L'Axe Seine dans lequel s'inscrit Le Havre Seine Métropole a été identifié « Territoire d'Industrie ». La labellisation par l'État le 30 avril 2019 a initié un partenariat innovant avec l'État et les Régions pour appuyer et accompagner les projets industriels du territoire.



Industrie pétrochimique au Havre

L'industrie, une force à développer

Un écosystème puissant

L'identification de l'**Axe Seine** comme « **Territoire d'Industrie** » reconnaît à la fois **sa forte identité** et **ses savoir-faire industriels**. La labellisation permet à l'État et ses opérateurs (BPI France, Banque des Territoires, Business France, ADEME, Pôle emploi, ...) de se joindre à l'effort commun des acteurs de l'Axe Seine **en faveur de la croissance et de la reconquête industrielles**.

La mobilisation et la coordination ainsi favorisées visent à développer un secteur industriel dont l'implantation est historiquement solide entre Le Havre et Paris : de grands donneurs d'ordre d'envergure nationale voire internationale ainsi qu'un tissu dense de petites et moyennes entreprises composent des filières d'excellence dont :

- La chimie-pétrochimie
- L'énergie
- L'automobile
- L'aéronautique
- La pharmacie
- La cosmétique...

Les deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen participent avec les infrastructures logistiques à cet écosystème industriel.



Ville du Havre
©PATRICK BOULEN

Un territoire plus attractif

Les enjeux du territoire résident aujourd'hui dans sa capacité à opérer les mutations qui préserveront et renforceront la vitalité des activités et des emplois liés à l'industrie.

Moderniser, former, s'adapter aux nouvelles opportunités : tels sont les maîtres mots de l'ambition portée par **Territoire d'Industrie** et pour laquelle deux enjeux principaux ont été identifiés. Le renforcement de la compétitivité de l'Axe Seine et de son tissu industriel, de la TPE au grand groupe, doit d'abord permettre de consolider les filières existantes et de les accompagner dans leurs mutations : il en va ainsi par exemple :

- De l'énergie (avec le développement de l'éolien off-shore ou de la filière, hydrogène)
- De l'automobile (avec l'enjeu de l'électromobilité)

L'économie circulaire, consistant à échanger des ressources entre industries, est aussi à la fois un levier de compétitivité et d'écologie. De même, l'accompagnement de la digitalisation des petites et moyennes entreprises industrielles renforcera leur compétitivité tandis que la promotion des métiers utiles à l'industrie permettra de mieux former et recruter sur notre territoire.

Il s'agit également de rendre l'Axe Seine plus attractif tant pour la consolidation que pour l'implantation de filières industrielles :

- En facilitant l'expérimentation grandeur réelle des solutions innovantes pour l'industrie
- En créant un environnement réglementaire et fiscal favorable à l'investissement industriel
- En accélérant la régénération industrielle des friches foncières
- En attirant les talents vers nos industries et en facilitant l'accueil des collaborateurs comme de leurs familles
- En favorisant enfin la relocalisation d'entreprises le long de l'Axe Seine



Zone industrielle du Havre
©WERNER LE DOARE / TANTDEMM

Des priorités et des actions

L’Axe Seine et la **Communauté urbaine** partagent ces enjeux. Avec ses partenaires, Le Havre Seine Métropole a mis en place des actions pour :

- la formation

- le recrutement
- l'innovation
- l'attractivité
- la simplification sur son territoire

Le projet d'innovation **Le Havre Smart Port City, le Pacte territorial de transition écologique et industrielle** comme **la démarche Écologie Industrielle Territoriale**, également portés par la Communauté urbaine, s'intègrent parfaitement dans cette stratégie. De même, le développement en cours de la filière éolienne ou encore l'ouverture de **La Cité Numérique** au Havre s'inscrivent dans la perspective et les enjeux de **Territoire d'Industrie**. La conjonction de ces dispositifs conforte l'objectif de développement et de reconquête industrielle à l'échelle de la Communauté urbaine et de l'Axe Seine.